

## SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE XATTRACH (1910-1923)

Création par Louis Jacque : 1907.  
S.A., 1910.

Charles *Louis JACQUE*  
(1864-1937)

Né le 16 avril 1864 à Paris.  
Directeur (1894) de [Graf, Jacque & Cie](#), importateur de métaux, grosse et petite  
quincallerie, constructions navales à Saïgon, avec succursale à Phnom-Penh.

[Eugène HAFFNER](#) (1857-1930),  
administrateur-directeur



Eugène Haffner, administrateur des Plantations de Xa-Trach, photographié à Saïgon en 1905 (Coll. Marie-George Vielle)

Son exemple [de Girard à Suzannah] était suivi, en 1907, à Xa-Trach, dans la province de Thudaumot, où la Société des plantations des hévéas de Xa-Trach créa, en terres rouges, sur la route de Saïgon à Kratié, la seconde grande plantation de Cochinchine, dont la direction fut confiée à M. Haffner, ancien directeur du Jardin botanique de Saïgon (*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931).

---

Procès-verbal de la délibération de  
l'assemblée constitutive du 3 octobre 1910

Première résolution.

L'assemblée approuve les statuts dans toutes leurs parties.

Deuxième résolution.

L'assemblée reconnaît la sincérité de [la déclaration de] souscription et de versement faite par M. Louis Jacque, un des fondateurs, et reçue par M<sup>e</sup> Gigon-Papin<sup>1</sup>, notaire à Saïgon, le 28 septembre 1910, dont il a été donné lecture.

Troisième résolution.

---

<sup>1</sup> René Gigon-Papin (1856-1939) : notaire, maire de Saïgon (1908-1911) — voir encadré —, administrateur de sociétés.

L'assemblée nomme le baron Jean Issaverdens <sup>2</sup> comme commissaire aux apports, à l'effet de rechercher la valeur des apports faits à la Société en formation, par MM. Berthet, Graf, Jacque et Cie, Zeltner <sup>3</sup>, Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, Rimaud <sup>4</sup> et d'examiner les divers avantages contenus dans les statuts.

Le baron Jean Issaverdens dressera sur le tout un rapport qui sera imprimé, et tenu à la disposition des actionnaires cinq jours au moins avant la prochaine assemblée.

Certifié conforme  
L. Jacque.

Pour extrait :  
Wickers.

---

### Procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale constitutive du 13 octobre 1910.

#### Première résolution.

L'assemblée générale, adoptant les conclusions du rapport de M. le baron Jean Issaverdens, approuve les apports faits par MM. J. Berthet, la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient, Graf Jacque et Cie, Auguste Rimaud et Maurice Zeltner, et la rémunération stipulée à leur profit à l'article 6 des statuts.

#### Deuxième résolution.

L'assemblée nomme administrateurs pour six ans :

MM. Louis Jacque, Jules Berthet, Bertrand Garriguenc, Victor Ascoli, David Jessula, Eugène Haffner, Maurice Zeltner, Auguste Rimaud et Albert Séchaud ici présents, et qui déclarent accepter ces fonctions.

Elle attribue une somme annuelle de 2.500 francs comme jetons de présence de ces administrateurs, somme qui leur sera répartie en fin d'exercice au prorata de leurs présences aux séances du conseil d'administration.

#### Troisième résolution.

L'assemblée nomme M. Mattéi, commissaire des comptes, pour le premier exercice et désigne M. Guiard, pour le suppléer en cas d'empêchement.

Elle fixe à deux cents piastres la rémunération à allouer aux commissaires aux comptes.

#### Quatrième résolution.

L'assemblée approuve à nouveau les statuts dans toutes leurs parties, en conséquence de quoi la société est définitivement constituée.

Certifié conforme

---

<sup>2</sup> Jean-Édouard-Antoine-Nicolas Issaverdens (1872-1921) : neveu d'Ernestine Issaverdens, mère d'Ernest Outrey, député de la Cochinchine (1914-1936). Frère aîné d'Eugène Issaverdens (1874-1928), qui défraye la chronique à Paris en 1911 comme directeur du Diamond Office.

Administrateur de l'éphémère Nouvelle Raffinerie de Résidus de Pétrole (1902-1903). En mission à Singapour (1910). Fondateur de l'Association des planteurs de caoutchouc de l'Indochine (juillet 1910). De retour en France (novembre 1910). Administrateur de la Société agricole de Thanh-tuy-Ha (déc. 1910). Nouvelle mission à Singapour (1914). Marié en 1918 avec Jeanne Lécuyer.

<sup>3</sup> Maurice Zettner : marié à Marguerite Haffner, nièce d'Eugène Haffner (ci-dessus). Futur associé des Éts Rietmann, Poulet, Zeltner.

<sup>4</sup> Auguste Rimaud (1878-1935) : directeur des Éts Dumarest d'Indochine. Voir encadré.

L. Jacque.

Pour extrait :  
Wickers.

(*Journal officiel de l'Afrique équatoriale française*, 15 août 1946, p. 960-961.

LE CAOUTCHOUC DE PLANTATION EN COCHINCHINE  
par P. Morange,

chef du service de l'agriculture en Cochinchine.

(*Bulletin économique de l'Indochine*, mai 1910, p. 337-338)

(*La Dépêche coloniale*, 30 décembre 1911, p. 142-143 : résumé)

La plantation de Xa-Trach. — Constituée en 1907 en société civile particulière, sous le nom de « Société de plantations d'hévéas de Xa-Trach », comprenant cinq associés, et un directeur technique [Gaston Sipière<sup>5</sup>] intéressé pour une part.

La plantation est située, comme celle de Suzannah, dans la région des terres rouges, mais dans la partie Nord de la Cochinchine, sur la route de Thudaumot à Kratié, à 6 kilomètres du poste administratif de Hongquan et à 106 kilomètres de Saïgon.

Tandis qu'à Suzannah, le défrichement a lieu à travers une forêt plus ou moins épaisse, composée d'essences variées, le planteur de Xa-Trach doit se préoccuper de faire disparaître une végétation dense, presque exclusivement composée de bambous de taille et de grosseur moyenne, mais formant des peuplements excessivement touffus, et uniformément répandus, dans toute la région qui a reçu le nom de « Mer de bambous. »

Ce bambou appartient à l'espèce dite bambou femelle, en Annamite « tre lo » (*arundo multiplex*). Sans labours, il est difficile de l'extirper du sol dès la première année de défrichement et de culture.

Aussi est-il nécessaire de faire procéder à un entretien constant, sous peine de voir la jeune plantation vite envahie par les nombreux rejets émis par les rhizomes extrêmement vivace du bambou femelle. La superficie totale de la plantation est de 1.107 hectares, sur lesquels 500 environ ont été rapidement ouverts en deux ans (1908-1909) et comprennent :

432 hectares plantés en hévéas.

60 hectares de rideaux-abris en bambous.

6 hectares de chemins.

2 hectares de terrain d'habitation.

Par mesure de prudence, il a été jugé utile, pour protéger les jeunes hévéas contre les grands vents, de ménager des rideaux-abris, orientés du nord-ouest au sud-est, c'est-à-dire perpendiculairement à la direction des moussons.

Dans la plantation de Xa-trach, se trouve englobée une petite plantation d'essai faite par l'Administration de 1905 à 1907 et comprenant 3.280 hévéas de divers âges, savoir :

30 plantés en 1905.

820 plantés en 1906.

2.430 plantés en 1907.

<sup>5</sup> Gaston Sipière (1866-1941) : officier, puis planteur.

Supprimée en 1907, en tant que champ d'essai administratif, cette plantation expérimentale fut rachetée en 1908 par la Société de Xatrach.

Elle a été faite en terrain complètement défriché et labouré, tandis que pour la plantation de la société proprement dite (432 hectares), le terrain a été simplement préparé d'une façon analogue à celle usitée par les Moïs pour établir leurs rais (cultures temporaires).

La forêt a été abattue et brûlée, mais les souches n'ont pas été extraites et aucun labour n'a été donné au sol.

La main-d'œuvre est presque entièrement fournie par les Moïs des villages voisins de la concession, au prix de 0 \$ 20 par journée. Ce prix est inférieur au prix de la main-d'œuvre annamite, qui varie de 0 \$ 20 à 0 \$ 40, mais cette différence se justifie par le faible rendement de la main-d'œuvre des Moïs qui sont d'assez médiocres travailleurs. La croissance des hévéas à Xa-trach est sensiblement la même qu'à Suzannah.

La terre rouge est d'excellente qualité, très franche sans aucun caillou ; comme à Suzannah, elle conviendrait à bien des cultures.

Le terrain n'est sensiblement vallonné que dans la région traversée par le chemin de fer, la concession est sillonnée par plusieurs petits cours d'eau.

---

**Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient**  
(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1913)

[...] Votre société possédait, au 31 décembre 1912, 2.153 actions de 100 fr. de la Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach ; cette société ayant plus de deux années d'existence, les actions d'apport qui nous avaient été attribuées lors de sa constitution sont maintenant négociables.

Cette plantation est entrée dans la période de production et, au 31 décembre 1912, 15.000 arbres étaient saignés. Il est prévu que 50.000 le seront en 1913-1914 et 100.000 en 1914-1915. Il est donc à espérer que dans un avenir prochain, la participation de votre compagnie dans la Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach deviendra rémunératrice. [...]

---

**EN COCHINCHINE**  
Les progrès de la colonisation  
par Henri COSNIER, député de l'Indre  
(*Les Annales coloniales*, 14 mai 1914)

[...] La plantation de Xa-trach comporte 450 hectares et 220.000 pieds. [...]

---

**C<sup>ie</sup> de commerce et de navigation d'Extrême-Orient**  
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1914)

[...] Le nombre des actions de la Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach, possédées par votre société au 31 décembre 1913 n'a pas varié. Il est de 2.152 actions de 100 francs entièrement libérées et négociables. Cette plantation est maintenant en production et, au 31 décembre 1913, 50.000 arbres étaient saignés. Il est prévu qu'en juin 1914, 80.000 arbres seront incisés et 100.000 environ à la fin de 1914. À cette époque, la moitié de la plantation sera donc en exploitation : les surfaces exploitées en

1914 permettent déjà de faire face à toutes les charges sociales de la société, et il est à présumer qu'en 1915, le produit net de l'exploitation sera en augmentation très sensible, tant par suite de la mise en valeur de la seconde moitié de la plantation que d'un rendement plus fort des arbres déjà en production pendant les exercices précédents. [...]

---

PLANTATIONS D'HÉVÉAS. DE XATRACH  
(HONQUAN)  
à Thudaumot

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 169)  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 141)

MM. MAGEN, directeur J. N. A. ;  
SALOMON<sup>6</sup>, agent de culture ;  
TSCHUDY, assistant [puis directeur de Thanh-tuy-ha] ;  
MORIN, comptable.

---

COMPAGNIE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION D'EXTRÊME-ORIENT  
Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs  
Siège :social, 11 bis, boulevard Haussmann, Paris  
Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille  
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1915)

Le nombre des actions de la Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach possédées par votre société au 31 décembre 1914 était de 2.168 actions de 100 francs entièrement libérées. Cette plantation est maintenant entrée dans la période de rendement et il est prévu qu'au cours de 1915 plus de 160.000 arbres seront saignés et que la société réalisera des bénéfices intéressants. Ces premiers bénéfices devront être consacrés à l'allégement de la situation financière de la société qui avait dû contracter un emprunt à court terme pour achever sa plantation. Nous sommes toutefois maintenant fondés à envisager que, dans un avenir prochain, votre société recevra un intérêt très satisfaisant de sa participation dans cette affaire.

---

[121]

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE XA-TRACH  
(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 50, 1<sup>er</sup> trimestre 1916).

Voie d'accès : par terre de Saïgon à Xa-trach, praticable en auto ; mixte par eau de Saïgon à Bencat, par terre de Bencat à Xa-trach par la même route que précédemment.

Distance de Saïgon : 100 km.

Société anonyme au capital de 2.300.000 francs.

Fonds de réserve : 364.000 francs.

Conseil d'administration

---

<sup>6</sup> Deux Salomon, sans prénom — probablement Charles et Xavier — étaient portés comme agents de culture à Thudaumot sur la liste des électeurs de la chambre d'agriculture de Cochinchine (*L'Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 564). On les retrouve plus tard au Caoutchouc de Phuôc-Hoà.

[d'après *Annales des planteurs...*, 1<sup>er</sup> trim. 1917, p. 168]

JACQUE (L<sup>ouis</sup>), ancien président de la chambre de commerce, négociant et industriel, président et administrateur délégué.

ASCOLI (V<sup>ictor</sup>), négociant [CCNEO], ancien président de la chambre de commerce.

BERTHET (J.), négociant.

CHAMRION (M.), négociant [Dumarest].

CIBOT (P.)<sup>7</sup>, ancien directeur de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine.

GARRIGUENC (B.), président de la chambre de commerce, négociant [Berthet & Charrière].

HAFFNER (Eugène), ancien directeur de l'Agriculture de Cochinchine.

JESSULA (D.)<sup>8</sup>, négociant.

RIMAUD (A.), président du conseil colonial de Cochinchine, négociant.

VATTÉ (E.), négociant [fondé de pouvoir de Graf, Jacque et Cie].

ZELTNER (M.), négociant.

STIBBE (A. F. W.), directeur technique.

MATTEI (A.), receveur des domaines, curateur aux biens vacants, commissaire aux comptes.

EUDEL (G.), commissaire aux comptes suppléant.

Superficie : 1.100 hectares dont 600 plantés.

Nombre d'hévéas plantés : 210.000 dont moitié en 1908, le reste en 1909.

Nature du terrain : terres rouges.

Méthodes de culture : piochage, fauchage, labourage commencés.

Matériel : faucheuses mécaniques, un tracteur Bajac, avec charrue trisoc, un bélier hydraulique Bollée, perceuse, forge, outillage.

Cheptel : 100 bœufs.

Installations et immeubles : 7 maisons pour le conseil d'administration, le directeur et les surveillants européens, habitations des surveillants indigènes ; un village avec maison commune, marché, boucherie, briqueterie, usine de traitement ; usine en pierre de Biênhôa et briques, charpente en fer, couverture tôle ondulée. Séchoir en pierre de Biênhôa et brique, charpente en fer, couverture tôle ondulée

[122] Main-d'œuvre employée : 800 coolies de Cochinchine et d'Annam.

Installations sanitaires : un hôpital, une infirmerie.

Détails complémentaires : matériel d'usine composé d'un moteur à gaz pauvre de 40 chevaux et sept appareils marchant au moteur pour fabriquer la feuille fumée ou la crêpe ; deux châteaux d'eau de 10.000 litres chacun avec canalisation desservant l'usine et les habitations.

#### Productions en caoutchouc sec (kg)

1911	120
1912	1.902
1913	25.169
1914	77.679

<sup>7</sup> Paul Cibot : directeur, puis administrateur des Caoutchoucs de l'Indochine. Président *p.i.* du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine (1920-1921). Avis de décès : *Le Temps*, 14 mai 1931.

<sup>8</sup> David Jessula : dirigeant de la maison Allatini à Saïgon, puis de la CCNEO. On le retrouve aux Plantations de la Route-Haute et de Dian, plus tard aux Hauts Plateaux indochinois, pour nous en tenir à ses activités caoutchoutières.

C<sup>ie</sup> de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

S.A. au cap. de 4 MF

Ss : 11 bis, bd Haussmann, Paris

Dir. gén. : 120, r. de Rome, Marseille

(*Les Annales coloniales*, 26 août 1916)

[...] Le nombre d'actions de la Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach possédées par votre société au 31 décembre 1915 n'a pas varié. Il est de 2.168 actions de 100 francs, entièrement libérées et négociables. Les plantations de cette société sont maintenant en exploitation et les bénéfices de l'année 1915 ont permis le remboursement intégral des emprunts qui avaient été contractés pour l'achèvement des plantations. [...]

### COCHINCHINE

Les événements et les hommes.

(*Les Annales coloniales*, 2 septembre 1916)

Voici « l'histoire par le communiqué » — toujours le bref communiqué — du voyage de M. le gouverneur *p. i.* Charles, en Cochinchine :

Le samedi 22 juillet, le gouverneur général, accompagné du secrétaire général et du gouverneur de la Cochinchine, s'est rendu en automobile à Thudaumot et à Honquan.

Il a visité successivement les établissements et la station agricole d'Ong-Yêm<sup>9</sup>, les plantations d'hévéas et l'usine de Xatrach, où il a été reçu par M. Jacque, président du Conseil colonial

.....

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

Siège social ; 11 bis, boulevard Haussmann, Paris.

Direction générale : 120, rue de Rome, Marseille

(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1917)

[...] Votre société possède toujours le même nombre d'actions de la « Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach », soit 2.168 actions de 100 francs, entièrement libérées. Les plantations de cette société sont maintenant en exploitation sur toute leur étendue, mais les arbres encore jeunes ne donnent pas encore leur plein rendement. La société procède d'ailleurs, en même temps qu'à l'exploitation, à l'amélioration et à l'extension de ses plantations, et doit conserver à cet effet un fonds de roulement suffisant. C'est en tenant compte de ces conditions que les résultats de l'exercice 1916 ont permis la distribution d'un premier dividende de 11 %, sur lequel votre société a encaissé un acompte de 5 % au cours de 1916, le solde étant payable en 1917. [...]

<sup>9</sup> Ong-Yêm : là où s'installera dans les années 1930 l'Institut de recherche sur le caoutchouc en Indochine (IRCI).

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des colonies  
(JORF, 14 juillet 1919, p. 7.323-7.324)

Chevaliers

Haffner (Charles-Marie-Eugène), membre de la chambre d'agriculture de Saïgon ; 5 ans de services militaires, 4 campagnes, 15 ans, 9 mois de services administratifs. Titres exceptionnels : a contribué puissamment au développement de la culture de l'hévéa dans la colonie.

---

(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1924)

Nous citerons encore, à propos des terres rouges, le passage suivant d'une étude qu'en 1918 M. L[ouis] Jacque, alors président de la Société des plantations de Xa-trach, présenta au Congrès d'agriculture coloniale : « Les terres rouges de la région de Honquan qui nous occupent exclusivement ici sont des terres magnifiques comme profondeur, homogénéité et fertilité [...]

---

PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE XATRACH (HON-QUAN)  
à Thu-dâu-môt  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, I-158)  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1923, 163)

MM. STIBBE (A), directeur J.N.A. ;  
VERNET (A.), assistant ;  
VARRALL, assistant ;  
NHÔ, surveillant.

---

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE XATRACH  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.300.000 francs  
SIÈGE SOCIAL : 69, rue Catinat, SAIGON (Cochinchine)  
(*Bulletin de l'association des planteurs de caoutchouc*, 11 octobre 1921)

Rapport du conseil d'administration aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire, à la chambre de commerce de Saïgon, le vendredi 2 septembre 1921, à 16 heures

Messieurs,

Le recul de la date des assemblées générales ordinaires annuelles vous a été demandé par le conseil en assemblée générale extraordinaire, en vue de lui permettre de présenter chaque année un bilan rigoureusement exact, c'est-à-dire comprenant la réalisation effective de toute la production de l'année.

Les délais nécessaires à l'écoulement du caoutchouc, production 1920, ont encore dépassé les prévisions du conseil, puisque nous n'avons reçu que le 15 août courant les derniers comptes de vente. De plus, les départs successifs de MM. Eudel et Pinaire, commissaires aux comptes désignés à votre dernière assemblée générale ordinaire, nous ont obligés, au dernier moment, à la désignation d'un commissaire par ordonnance du

président du tribunal de commerce de Saïgon, motifs qui expliquent le léger retard de deux jours dans la date de cette assemblée.

Nous nous réunissons donc aujourd'hui en assemblée générale annuelle ordinaire pour entendre le rapport du conseil d'administration sur les travaux de votre société au cours de son onzième exercice social.

Vous aurez également à entendre le rapport du commissaire, à approuver, s'il y a lieu, le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1920, à désigner vos commissaires pour l'exercice en cours, à donner aux administrateurs toutes autorisations, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à ratifier la nomination d'un nouvel administrateur, enfin à remplacer deux administrateurs sortants désignés par le sort, conformément à l'article 20 de nos statuts.

Avant de vous faire entendre notre rapport, nous avons le pénible devoir de vous faire part du deuil qui est venu frapper notre société par suite du décès de notre très distingué collègue, M. Victor ASCOLI, officier de la Légion d'honneur, ancien président de la Chambre de commerce de Saïgon, enlevé subitement à l'affection et à l'estime de sa famille et de ses amis, à Paris, le 15 mars 1921.

M. Victor ASCOLI, qui avait accompli une brillante carrière en Cochinchine, dirigeait plusieurs affaires importantes de notre colonie [adm. CCNEO].

Il était, notamment, président du conseil d'administration de la superbe plantation d'Anloc. Il avait été l'un des fondateurs de notre plantation de Xatrach.

Homme d'affaires accompli, d'un caractère affable, d'une amitié sûre, d'un cœur bienveillant et généreux, Victor ASCOLI concentrat en lui des qualités rares qui engendraient l'admiration et l'affection de ceux qui le fréquentaient.

Sa disparition prématurée a été péniblement ressentie au sein de notre conseil ; nous lui adressons ici notre dernier hommage et nous présentons à sa veuve nos condoléances émues.

#### Production de 1920

A été exceptionnellement belle, avec un total de 323.071 kg, ce qui représente, pour une surface en exploitation de 518 hectares, une production de 623 kg. 700 à l'hectare et 2 kg. 654 par arbre.

#### Prévision de récolte pour 1921

Nous craignons que les rendements de 1921 n'atteignent pas ceux de 1920. Dans le but de chercher des économies, nous avions modifié, au commencement de l'année, notre système de saignée ; mais les résultats n'ont pas été bons ; aussi sommes-nous revenus à notre ancien système. Il en est résulté, pour les premiers mois de 1921, une diminution de rendement qui nous paraît difficilement récupérable sur les mois suivants.

#### Prix de revient du kilo de caoutchouc

Le prix de revient du kilogramme de caoutchouc sur votre plantation, pour l'exercice 1920, a été le suivant (en \$) :

Sur la plantation	0,446
F. O. B. Saïgon	0,536
All in	0,618

Ces prix de revient sont inférieurs à ceux de l'année 1919. qui avaient été respectivement de \$ 0,609, \$ 0,785 et \$ 0,884 (ce dernier prix de \$ 0,884 ne comprend pas les pertes au change de 1919).

Toutes économies possibles ont été faites, mais les plantations anciennes et nouvelles ont été entretenues en parfait état ; seuls les piochages n'ont pas été pratiqués avec toute l'intensité désirable.

Nous signalons que le prix de revient All in de \$ 0,618 par kilo comprend intégralement toutes les dépenses de la plantation et du siège social, ainsi que les amortissements normaux sur « matériel, mobilier et bétail ».

#### Cours du caoutchouc en 1920

Les cours du crêpe standard ont été en baisse continue dans le courant de 1920. Le plus fort cours coté a été celui du commencement de janvier, à 2/10 1/4 ; le plus bas cours a été celui du 29 décembre, à 0/10, et l'année s'est terminée sur le cours de 0/11. [...]

#### Avenir des plantations de caoutchouc

Si nous envisageons la situation actuelle des plantations de caoutchouc, nous ne pouvons que constater l'état précaire dans lequel elles se trouvent et il paraît évident que si le caoutchouc devait rester aux prix actuels, mieux vaudrait abandonner la partie ; mais il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'envisager un pareil désastre.

Déjà, à l'heure où nous écrivons ce rapport, certains signes nous font entrevoir un relèvement normal des cours, qui paraissent avoir inscrit le fond de la baisse à 8 deniers et accusent un très léger relèvement à 0/8 3/4 après 0/9.

En effet, nous constatons d'abord que l'exportation dans les Straits Settlements a été, pour les quatre premiers mois de l'année 1921, de 24.988 tonnes contre 46.203 tonnes en 1920 et 61.821 tonnes en 1919. En outre, des pourparlers seraient engagés entre des groupes financiers anglais et hollandais pour prendre le contrôle de la production et des ventes et arriver le plus rapidement possible à fixer un prix de vente laissant un bénéfice normal aux producteurs.

Ces pourparlers nous paraissent parfaitement viables ; il est à souhaiter qu'ils aboutissent ; faute de quoi, nous assisterons à la continuation de l'avilissement des prix et à la fermeture des plantations les unes après les autres, jusqu'au jour où les stocks étant revenus à un chiffre normal, les prix se relèveront peu à peu. Mais, pendant cet intervalle de temps, que de ruines se seront produites, qu'il sera impossible de réparer !

Nous voulons donc croire, d'accord avec la logique, qu'une entente s'établira entre les planteurs, car c'est une question de vie pour le plus grand nombre

#### Bilan

Le bilan de l'exercice 1920 que nous avons l'honneur de présenter à votre approbation est établi d'après les règles des années précédentes. Il offre sur les autres bilans l'avantage de représenter aux Produits de la Plantation la totalité des ventes de l'exercice.

Au cours de l'exercice sous revue, tous nos frais ont été augmentés dans des proportions considérables, par suite de la hausse de la piastre, qui, valant 11 fr. 25 au 1<sup>er</sup> janvier 1920 (alors que son cours normal d'avant-guerre oscillait entre 2 fr. 20 et 2 fr. 50), est montée jusqu'à 16 fr. 50 en février. En avril, elle valait encore 15 francs, en juin 9 francs ; en août, elle remontait à 11 francs, en novembre elle retombait à 10 francs et, en décembre, clôturait à 9 francs. Aussi, voyons-nous les frais généraux, pour ne parler que d'eux, monter à fr. 790.543,34, alors qu'ils étaient, pour des bases identiques, en 1919, de fr. 560.731,20, et en 1918, de fr. 387.885,30.

Le compte « Négociations et changes » nous laisse cette année un solde créditeur de fr. 253.193,47, venant diminuer en partie les pertes sur ce chapitre de l'exercice 1918 ; aussi avons-nous profité de ce bénéfice inespéré pour l'appliquer à l'amortissement des dépenses des extensions.

Ce compte des « Extensions 1917 et 1919 » présente au 31 décembre 1920 un débit de 741.311 fr. 11, représentant les dépenses faites depuis l'origine. Nous avons jugé inutile de laisser s'augmenter chaque année le solde débiteur de ce compte dont nous n'inscrivions plus la contrepartie au chapitre des Réserves

Nous avons donc transféré, d'une part, les « Réserves extensions » dans le compte de « Profits et pertes » et amorti au débit du même compte toutes les dépenses des « Extensions », les « Bénéfices de change » venant de leur côté alléger l'amortissement des dites extensions qui se trouvent de la sorte complètement soldées au 31 décembre 1920, sauf un franc pour mémoire.

Nous continuerons, dans la mesure du possible, à solder ainsi chaque année, les dépenses de ce chapitre (qui seront du reste bien atténuées, les fortes années de dépenses étant passées) et nous nous trouverons de la sorte, au moment de la production de ces nouveaux territoires, posséder un domaine en saignée de plus de 1.000 hectares dont, le coût, y compris usine et séchoir, ne reviendra pas à plus de 2.300 fr. l'hectare.

Le compte « Créditeurs divers » compte, en dehors de diverses sommes de l'exercice 1920 à régler en 1921, un chiffre important de 428.025 francs, destiné à la reconstitution de notre séchoir, détruit par un incendie au commencement d'octobre 1920. Cette importante somme va nous permettre de réédifier un séchoir à tunnels et à circulation intensive d'air chaud qui nous donnera des produits de tout premier ordre et le maximum de sécurité contre l'incendie.

Le compte « Débiteurs divers » représente des sommes affectant l'exercice 1920 qui n'ont été encaissées qu'en 1921, principalement des comptes de ventes de caoutchouc.

Nous n'avons rien autre d'intéressant à vous signaler dans le Bilan avant Profits et pertes.

Dans le compte « Profits et pertes », nous avons soldé toutes les dépenses afférent à l'exercice sous revue, soldé également, comme dit plus haut, les dépenses des extensions ; pratiqué, enfin, les amortissements convenables sur les « Matériels, mobiliers et bétail ».

Ces diverses opérations terminées, le compte « Profits et pertes » présente un solde bénéficiaire de fr. 238.478,43, que, vu les circonstances actuelles, nous vous proposons de reporter à nouveau, après prélèvement de la réserve légale.

Si vous adoptez nos propositions, la répartition du solde serait la suivante (en fr.) :

Réserve légale : 5 % sur 238.478,43 11.923,92

Report à nouveau 226.554 51

Total égal au solde bénéficiaire 238.478,43

Nous n'avons pas inscrit de « Réserve statutaire » pour nous conformer à l'article 44 des statuts, qui ne prévoit l'inscription de cette réserve qu'après distribution de 7 % du capital aux actionnaires.

C'est par erreur que nous l'avions fait figurer pour l'exercice 1919.

Si, à notre grand regret, nous nous trouvons dans l'impossibilité de vous proposer la distribution d'un dividende, nous avons au moins la satisfaction de vous dire que notre situation financière est satisfaisante et nous permet d'attendre, sans appréhension, des jours meilleurs, que nous souhaitons prochains. Nos ressources, dont vous pouvez vous rendre facilement compte au « Bilan après Profits et pertes », se sont en outre augmentées, au commencement de l'année 1921, en plus des ventes courantes de notre caoutchouc, des primes que le Gouvernement de l'Indochine nous a accordées sur l'exportation de nos produits en 1920. Ces primes ne sont pas remboursables ; elles nous aideront à passer la crise.

#### Décharge aux administrateurs

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs de la société des opérations qu'ils ont faites avec

elle, au cours de l'exercice 1920 et de les autoriser à traiter, soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés.

#### Commissaires de surveillance

Ainsi que nous vous le faisions remarquer au commencement de ce rapport, les départs précipités de M. Eudel, commissaire, pour Stung-Treng, et de M. Pinaire, commissaire adjoint, pour France, nous ont obligés à demander, au dernier moment, au président du tribunal de commerce de Saïgon, de bien vouloir désigner par ordonnance dudit tribunal, un commissaire aux comptes. Cette ordonnance a été prise le vingt-deux août.

De ce fait, le rapport du nouveau commissaire, M. Pierret <sup>10</sup>, sur les opérations sociales de 1920, n'a pu être établi dans les délais impartis par l'article 35 de la loi du 24 juillet 1867.

Toutefois, ce retard n'ayant suscité aucune réclamation, nous vous proposons de tenir le rapport établi pour valable.

Conformément à l'article 30 des statuts, vous avez à désigner deux commissaires de surveillance pour l'exercice en cours.

Nous vous proposons comme commissaire, M. Pierret ; commissaire adjoint, M. Thimonier.

#### Nomination d'un administrateur et remplacement de deux autres

Au cours de l'exercice 1920, nous avons été appelés, par suite de la rentrée en France de plusieurs membres de notre conseil, à augmenter d'une unité le nombre de nos administrateurs. Notre choix s'est porté sur M. Maxime Jacque, fils de notre président. Nous vous proposons de ratifier cette nomination.

Conformément à l'article 10 de nos statuts, le conseil d'administration doit se renouveler par sixième chaque année. Le sort a désigné MM. Jules Berthet et David Jessula [CCNEO] comme membres sortants de votre conseil. Ces administrateurs sont rééligibles en vertu de l'article 19 des statuts.

#### Projet de bilan pour l'exercice 1920

##### Bilan avant Profits et pertes

##### ACTIF

Frais de constitution de société	17.766 70
Amortissements au 31 décembre 1915	17.765 70
Plantation	1 00
2.205.881 58	
Entretien de la Plantation	184.976 69
Dépenses de l'exercice 1920.	
Entretien de l'extension 1917	
Au 31 décembre 1919 : 158.643 02	
Dépenses de 1920 : 36.165 44	194.808 46
Entretien de l'extension 1919 :	
Au 31 décembre 1920 : 372.037 78	
Dépenses de 1920 : 174.464 87	546.502 65
Constructions :	741.311 11
Au 31 décembre 1919 : 375.797 89	
Dépenses de l'exercice 1920 : 16.778 04	392.575 93
Amortissements au 31 décembre 1919	325.797 89
Entretien des constructions:	66.778 04

<sup>10</sup> Joseph Pierret (Saint-Laurent-du-Maroni, 1880-Route-Haute, 1931) : planteur, administrateur de sociétés. En difficulté financière, il se suicida. Voir [encadré](#).

Dépenses de l'exercice 1920 :

Matériel	24.767 50
Au 31 décembre 1919	453.018 75
Dépenses de l'exercice 1920 : 39.275 00	492.293 75
Amortissements au 31 décembre 1919 393.018 75	99.275.00

Mobilier :

Dépenses de l'exercice 1920	1.138 65
-----------------------------	----------

Entretien du matériel :

Dépenses de l'exercice 1920	23.157 52
-----------------------------	-----------

Bétail :

Au 31 décembre 1920 : 24.937 81	
Achat de l'exercice 1920 : 7.786 10	32.723 91
Amortissements au 31 décembre 1919 15.937 81	16.786 10

Entretien du bétail :

Dépenses de l'exercice 1920	27.527 41
-----------------------------	-----------

Marchandises générales :

Stock au 31 décembre 1920 sur la plantation	25.179 87
---	-----------

Frais généraux :

Plantation : dépenses de l'exercice 1920, y compris M. Cibot	232.726 61
Tantièmes M. Stibbe	21 741 07
Tantièmes M. Cibot	10.870 53
Siège social : dépenses de l'exercice 1920	60.718 41
Personnel européen:	
Plantation : dépenses de l'exercice 1920	238.893 99
Siège social : dépenses de l'exercice 1920	13.975 00
Personnel indigène :	
Plantation : dépenses de l'exercice 1920	60.026 06
Siège social : dépenses de l'exercice 1920	7.873 15
Recrutement et rapatriement de coolies	81.633 40
Abonnement au timbre	1.150 00
Droits et transmission	8.996 00
Impôt sur le revenu	1.341 66
Assurances contre l'incendie	10.472 14
Impôt foncier et de banque	25.125 32
Jetons de présence	15.000 00 790.543 34
Caoutchouc.-	
Dépenses de l'exercice 1920	787.967 19
Envois de caoutchouc :	
Dépenses de l'exercice 1920	232.691 42 1.020.658 61
Société d'études Bencat Kratié	2.389 77
Plantation fonds d'avances :	
Avances aux coolies au 31 décembre 1920	16.987 05
Espèces en caisse s/la Plantation	27.390 51
Portefeuille 44.3/7.56	
4.000 francs de rentes 4 % 1917	68.600 00
Intérêts :	
s/Compte Banque Indochine	44.546 92
s/Primes remboursables	3.996 08
s/Comptes de dépôts	2.510 55 51.053 55
A déduire :	
s/Banque Industrielle de Chine	24.884 08 29.169 47
Débiteurs divers :	
Reste net à encaisser sur la commande de 909 tonnes du Ravitaillement	38.372 47

Soulte Compte de vente Ravitaillement : 8.721.65  
 Comptes de vente 18 à 29 E. 139 et 140 de Paris (lois 175 à 183) : 574.462 96  
 621.557 08  
 Factures usinage caoutchouc Xacam 2.802 70  
 Billet de passage de M. Varrall 2.575 50 626.935 28  
 Caisse :  
 Espèces en caisse au 31 décembre 1920 1.065 06  
 Banque Industrielle de Chine :  
 N/compte de dépôt en francs 590.644 75  
 L. Jacque et Cie :  
 N/compte de dépôt en francs 250.000 00  
 Francs 6.838.164 31

PASSIF

Capital 2.300.000 00  
 Réserve légale au 31 décembre 1919 63.591 02  
 Réserve statutaire au 31 décembre 1919 63 591.02  
 Réserve extension au 31 décembre 1919 295. 000.00  
 Profits et pertes  
 Solde reporté de l'exercice 1919 60.833 83  
 Encaissement coupons rente 4.000.00 64.833 33  
 Produits de la Plantation :  
 Ceux de l'exercice 1920 2.558 251.48  
 Dividendes :  
 Restant à payer s/ coupons échus 10.474 31  
 Créditeurs divers :  
 Provision pour arbitrage caoutchoucs : Société des caoutchoucs de l'Indochine  
 8.950 00  
 Tantièmes de M. Stibbe 21.741 07  
 Tantièmes de M. Cibot 10.870 53  
 Frais d'envois et de ventes du caoutchouc 1920 à régler en 1921 35.622 54  
 Indemnité à M. Cibot 10.000 00 87.184 14  
 Provision pour reconstruction :  
 Reçu des assureurs pour matériel 67.275 00  
 Reçu des assureurs pour reconstruction 360.750 00 428.025 00  
 Banque de l'Indochine :  
 Solde débiteur au 31 décembre 1920 : \$ 48.371 19 à 9 fr. 435.340 62  
 Négociations et changes :  
 Bénéfice de change s/encaissements factures Xacam : 12.214 32  
 Bénéfice de change s/parité cpté B. I. C. : 227.341 13  
 Bénéfice de change s/parité primes remboursables : 98.370 58 337.926 03  
 A défalquer :  
 Perte de change sur versement Banque Industrielle de Chine : 59.939 88  
 S/parité caisse : 7.743 94  
 S/parité cpté Fonds d'avances : 16.328.74 84.012 56 253.913 47  
 Primes remboursables :  
 Primes encaissées s/exportation du caoutch. \$ 8 30.884.38 à 9 fr. 277.959 42  
 Francs 6.838.164 31

PROFITS ET PERTES

AEC 1922 :

Sté des plantations d'hévéas de Xa-Trach, 65, r. Catinat, Saïgon. — Sté an., f. 1910,  
2.300.000 fr.

---

COMPAGNIE DE COMMERCE

D'EXTRÊME-ORIENT

(*Les Annales coloniales*, 20 octobre 1922)

[...] Les Sociétés de Suzannah, An-Loc et Xa-Trach sont maintenant en plein rendement et si la reprise des prix de la matière première s'affirme, ces plantations pourraient fournir un appoint de bénéfices se chiffrant par des centaines de mille francs à la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient.

---

Liste générale des membres de la Société des études indochinoises

(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

MEMBRES TITULAIRES

Meslier (Jean-Marie-Théophile), croix de guerre, directeur de la plantation de Xatrach [puis directeur de la plantation de Loc-Ninh (Caoutchoucs de l'Indochine)].

---

Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient

(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1923)

[...] Depuis la clôture de l'exercice, la société a réalisé avec une importante plus-value les 2.168 actions Xa-Trach qu'elle possédait en portefeuille. Ces titres ont été vendus à un prix laissant une importante plus-value sur celui auquel ils sont évalués au bilan. [...]

---

Quelques grandes plantations

(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)

(nº spécial Indo-Chine)

La plantation de Xatrach, créée en 1907 par M. Jacque, négociant, a été aussi transformée en société anonyme. La plantation couvre environ 2.000 hectares en terres rouges, dans la province de Thudaumot, dont plus de 1.000 sont cultivés et produisent déjà environ 500 tonnes de caoutchouc par an.

C'est une des mieux organisées.

---

Suite :

1923 : les [Plantations des Terres-Rouges](#) (Socfin) reprennent Xa-Trach.